

BAHREÏN : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La population active en chiffres

	2018	2019	2020
Population active	927.124	981.661	1.010.054

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

	2017	2018	2019
Taux d'activité total	74,07%	74,63%	75,09%
Taux d'activité des hommes	88,41%	88,45%	88,48%
Taux d'activité des femmes	46,02%	46,56%	47,03%

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

Les conditions de travail

La durée légale du temps de travail	La durée de travail légale est de 48 heures par semaine et 8 heures par jour. (30 heures par semaine et 6 heures par jour pendant le Ramadan). Aucun salarié ne peut travailler plus de six heures consécutives sans pause d'au moins trente minutes.
L'âge de la retraite	60 ans et 10 ans de cotisation dans le secteur privé; 60 ans (hommes) ou 55 ans (femmes) et minimum 10 ans de cotisation dans le secteur public. Seuls 15% des fonctionnaires prennent leur retraite à 60 ans, la majorité partant plus tôt.
Les contrats de travail	Le Code du travail prévoit deux types de contrats de travail: Les contrats à durée déterminée (pour une période de temps fixée) prennent fin automatiquement à la fin du contrat. Si les parties au contrat continuent à en respecter les termes après son expiration, la loi considère que le contrat a été renouvelé par les deux parties, pour une durée indéterminée et dans les mêmes conditions que précédemment. Les contrats à durée indéterminée peuvent être résiliés par l'une des parties après avoir donné un minimum de 30 jours de préavis écrit, une compensation devant être versée dans le cas contraire.
Les lois du travail	Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises.

Le coût du travail

Le salaire minimum	300 BHD par mois (source : OIT, 2011).
Le salaire moyen	Salaire mensuel moyen brut des hommes : 311 BHD (source : OIT, 2010) ; Salaire mensuel moyen brut des femmes : 365 BHD (source : OIT, 2010).
Les cotisations sociales	Les contributions sociales payées par l'employeur: 12% (3% pour les expatriés). Les contributions sociales payées par l'employé: 7% (1% pour les expatriés).

Les partenaires sociaux

Associations patronales	GEA - Ghana Employers' Association GNCCI - Ghana National Chamber of Commerce and Industry AGI - Association of Ghana Industries
-------------------------	--

Le dialogue social et les partenaires sociaux	Les Bahreïnais ont le droit d'établir des syndicats indépendants, mais les travailleurs doivent donner un préavis de deux semaines avant de faire grève, et celles-ci sont interdites dans une variété de secteurs économiques. Les syndicats ne sont pas autorisés dans le secteur public, mais les travailleurs du secteur public peuvent s'affilier à des syndicats du secteur privé. Le harcèlement des travailleurs syndicalisés n'est pas rare, et si la loi interdit aux employeurs de licencier un employé pour des activités syndicales, en pratique de nombreuses violations sont à déplorer. Au cours de l'agitation politique et civile de 2011 par exemple, des milliers d'employés de Bahreïn ont été démis de leurs emplois des secteurs privé et public. Des travailleurs licenciés à tort ont été réintégrés depuis, suite aux recommandations émises par la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn (BICI).
Les syndicats	General Federation of Bahraini Trade Unions Bahrain Free Labour Unions Federation Batelco Trade Union
Le taux de syndicalisation	Environ 3% des travailleurs sont syndiqués, taux en augmentation depuis la légalisation des syndicats en 2002.
Les organismes de régulation du travail	Labour Market Regulatory Authority Tamkeen (Labour Fund)